

BON DE SOUTIEN

À renvoyer à : Institut Tribune Socialiste – ITS
40, rue de Malte 75011 Paris

Oui, je veux soutenir l'ITS et je fais un don de :

- ☐ 20 €
☐ 30 €
☐ 60 €
☐ 100 €
☐ _____ € (autre montant)
☐ par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'ITS 40 rue de Malte 75011 Paris

☐ par un virement ponctuel depuis ma banque au compte de l'ITS 40 rue de Malte 75011 Paris :
IBAN : FR76 4255 9000 0141 0200 2978 002

Code BIC : CCOPFRPPXXX

Mes coordonnées :

Nom / Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Email (en majuscules) _____
N° tél. : _____

Date : _____ Signature : _____

Déduction fiscale : 66% de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20% du revenu annuel.

BON DE SOUTIEN RÉGULIER

À renvoyer à : Institut Tribune Socialiste – ITS
40, rue de Malte 75011 Paris

Oui, je veux aider de façon régulière l'ITS : je donne :

- chaque mois :
☐ 10 €
☐ 20 €
☐ _____ € (autre montant)

- chaque trimestre :
☐ 20 €
☐ 30 €
☐ _____ € (autre montant)

Le 1er prélèvement commencera le 5 du mois de _____

Coordonnées du titulaire du compte à débiter :

Nom / Prénom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Email (en majuscules) _____
N° tél. : _____

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, le montant indiqué ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte ou à l'ITS. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Désignation du compte à débiter :

code établissement _____ code guichet _____
numéro de compte _____ Clé Rib _____

IMPORTANT : Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) à ce bulletin.

Date : _____ Signature : _____

Bénéficiaire (créancier) :
Institut Tribune Socialiste - ITS
40, rue de Malte 75011 Paris
N° National d'Emetteur – NNE : 626435
Identifiant Créancier SEPA – ICS : FR27ZZ626435

Déduction fiscale : 66% de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20% du revenu annuel.